(Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AGNICO EAGLE ANNONCE DES INVESTISSEMENTS DANS BELO SUN ET PERSHIMCO

Toronto (le 14 mai 2015) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a convenu de souscrire 62 500 000 actions ordinaires (les « actions de Belo Sun ») de Belo Sun Mining Corp. (TSX: BSX) (« Belo Sun ») dans le cadre d'un placement privé sans courtier au prix de 0,24 $ l'action de Belo Sun pour une contrepartie totale de 15 000 000 $. Le placement privé doit normalement prendre fin le 21 mai 2015 ou vers cette date.

À la clôture du placement privé, Agnico Eagle détiendra 62 500 000 actions de Belo Sun, ce qui représente environ 17,38 % des actions émises et en circulation de Belo Sun avant dilution. À la clôture, Agnico Eagle et Belo Sun concluront une entente sur les droits des investisseurs en vertu de laquelle Agnico Eagle sera autorisée à nommer un administrateur et, advenant que le nombre d'administrateurs augmente et que le conseil en compte 10 ou plus, à nommer un administrateur supplémentaire, à condition qu'Agnico Eagle détienne encore au moins 10 % des actions alors émises et en circulation de Belo Sun avant dilution. L'entente confère également à Agnico Eagle un droit de participation en vertu duquel elle a le droit de prendre part à certaines opérations futures de financement par actions de Belo Sun afin de conserver son placement au prorata dans Belo Sun, pourvu qu'Agnico Eagle détienne encore à ce moment au moins 10 % des actions de Belo Sun émises et en circulation à cette date avant dilution.

Agnico Eagle a également annoncé aujourd'hui qu'elle a souscrit 13 154 243 actions ordinaires additionnelles de catégorie « A » (les « actions de Pershimco ») de Pershimco Resources Inc. (TSX-V: PRO) (« Pershimco ») dans le cadre d'un placement privé par courtier annoncé précédemment au prix de 0,17 $ l'action de Pershimco pour une contrepartie totale d'environ 2 236 221 $. Le placement privé a été conclu aujourd'hui comme prévu. Les 13 154 243 actions de Pershimco souscrites aujourd'hui représentent environ 4,97 % des actions émises et en circulation de Pershimco avant dilution.

Agnico Eagle détient à présent 52 754 243 actions de Pershimco, ce qui représente environ 19,93 % des actions émises et en circulation de Pershimco avant dilution.

« Le nouvel investissement dans Belo Sun et l'acquisition d'actions ordinaires additionnelles de Pershimco s'inscrivent dans la stratégie éprouvée d'Agnico Eagle qui consiste à faire des investissements précoces dans des sociétés ayant des projets d'exploration et de mise en valeur de qualité dans des régions qui favorisent l'industrie minière », a déclaré Sean Boyd, chef de la direction, Agnico Eagle.

Agnico Eagle acquiert les actions de Belo Sun et celles de Pershimco à des fins de placement. Selon les conditions du marché, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions additionnelles de Belo Sun ou de Pershimco ou d'autres titres de Belo Sun ou de Pershimco, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions de Belo Sun ou des actions de Pershimco.

Des déclarations selon le système d'alerte seront déposées par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir des copies des déclarations selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Relations avec les investisseurs
Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416-947-1212
Télécopieur : 416-367-4681

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 14 mai 2015. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévu », « pourrait », « fera » ou à l'utilisation d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent notamment, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs à la date de clôture prévue du placement privé dans Belo Sun ainsi qu'à la possession d'actions de Belo Sun et de Pershimco par Agnico Eagle après la date de clôture.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. Hormis ce qui est autrement exigé par la loi, Agnico Eagle décline expressément toute obligation ou tout engagement en lien avec la publication de mises à jour ou de révisions portant sur ces énoncés prospectifs afin de tenir compte d'un quelconque changement quant aux attentes d'Agnico Eagle ou aux événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent de tels énoncés.